

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 5 - Vendredi 6 février 2015



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérant : Swissphone Wireless AG, Seftingens-
trasse 57, 3000 Bern

Auteur du projet : Enkom Ingenys SA, Schellen-
raistrasse 13, 6210 Sursee

Emplacement : Parcelle n° 3022, au lieu-dit rte du
Vignoble, commune de La Neuveville

Projet : Construction d'une installation de radio-
communication d'alerte avec pylône, antenne et
technique pour Swissphone Wireless AG

Dimensions : Selon plans déposés.

Construction : Selon plans déposés.

Zone : Agricole

Zone de protection : Zone de protection du vigne-
ble / IFP 1001

Dérogations : 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mars
2015 inclusivement auprès de l'administration
communale de La Neuveville. Les oppositions ou
réserves de droit faites par écrit et motivées seront
reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura
bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des
charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le
même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 février 2015
Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Sara et Damien Wunderlin,
rue du Lac 3, 2520 La Neuveville et M. Renaud
Bonjour, rue du port 2, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Steve Sambiagio, architecte
HES, rue de Bourgogne 6, 2525 Le Landeron

Emplacement : Parcelle no 407, au lieu-dit rue du
Lac 5, commune de La Neuveville

Projet : Démolition de l'immeuble existant, suppres-
sion de 2 arbres et remplacement de ceux-ci,
construction d'une maison mitoyenne, aménage-
ments de 4 places de parc extérieures non couvertes
pour voitures, de 2 pompes à chaleurs extérieures,
d'une palissade le long de la rue du Lac (côtés Nord
et Ouest) et pose de panneaux photovoltaïques

Dimensions : Selon plans déposés.

Construction : Selon plans déposés.

Zone : Abords de la Vieille Ville

Dérogations : 16 OCPair, 80 LR, 90 RCC (distance à
la limite pour la PAC) et 44 RCC (distance entre bâti-
ment)

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mars
2015 inclusivement auprès de l'administration
communale de La Neuveville. Les oppositions ou
réserves de droit faites par écrit et motivées seront
reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura
bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.
Les éventuelles demandes de compensation des
charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le
même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 février 2015
Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérant : Monsieur Wüthrich Jean-Pierre, Joli-
crêt 14, 2525 Le Landeron

Auteur du projet : Kaiser & Wittwer SA, rue
Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement : Parcelle no 886, au lieu-dit ch. de
Saint-Joux 10a-b, commune de La Neuveville

Projet : Démolition du bâtiment existant, construc-
tion de deux immeubles pour appartements en PPE
avec parking couvert de 11 places

Dimensions : Selon plans déposés.

Construction : Selon plans déposés.

Zone : HA3

Dérogation : 48 LAE (aménagements extérieurs
uniquement). Pas de dérogation au RCC, projet
selon 75 LC (liberté de conception).
Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mars
2015 inclusivement auprès de l'administration
communale de La Neuveville. Les oppositions ou
réserves de droit faites par écrit et motivées seront
reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura
bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des
charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le
même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 février 2015
Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Nicole et Marc Schnyder-
Benoit, ch. St-Joux 8, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : M. Pierre Benoit, arch. FAS/SIA,
ch. des Tilleuls 38, 2532 Macolin

Emplacement : Parcelle no 1562, au lieu-dit ch. de
St-Joux 8b, commune de La Neuveville

Projet : Modification du toit sur les locaux de remise
existants et des avant-toits existants

Dimensions : Selon plans déposés.

Construction : Selon plans déposés.

Zone : PQ « Protection des rives La Neuveville-
Saint-Joux, partie Est »

Dérogations : 48 LAE et 19 du règlement de quartier-
Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mars
2015 inclusivement auprès de l'administration
communale de La Neuveville. Les oppositions ou
réserves de droit faites par écrit et motivées seront
reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura
bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des
charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le
même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 février 2015
Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérant : Syndicat du Collège du District, Prés-
Guëtins 17, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : ECE SA, Rue Centrale 47, 2740
Moutier

Emplacement : Parcelle no DS1823, Chemin des
Prés-Guëtins 17, commune de La Neuveville

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout
par deux chaudières à pellets et pose de capteurs
photovoltaïques en toiture

Dimensions : Selon plans déposés.

Construction : Selon plans déposés.

Zone : SBP

Recensement architectural : Annexe

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1er mars
2015 inclusivement auprès de l'administration
communale de La Neuveville. Les oppositions ou
réserves de droit faites par écrit et motivées seront
reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura
bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 30 janvier 2015
Le préfet : J.-Ph. Marti

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidential-
ité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du
lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves
concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne,
2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Les yeux d'enfants! devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle.
Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte
ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un
aveugle!

 **CBM** Case postale, 2002 Neuchâtel
Tel. 032 724 84 12 www.cbmsch.org
Mission chrétienne pour les aveugles Don: CP 87-192253-5



Appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique
pour les enfants



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

FÉVRIER
Samedi 7
Lundis 9, 16
de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 7 février de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

CARTES JOURNALIÈRES CFF

Des cartes journalières CFF sont en vente pour tous les habitants du district, au prix de CHF 42.-, à l'administration communale de La Neuveville (032 752.10.10). Vous pouvez également faire la réservation par internet en allant sous le site www.laneuveville.ch puis sous « actualités » et ensuite « cartes journalières CFF ».

Nouvelles de l'administration

Mise au concours de cinq bourses de séjour à l'étranger en 2016

L'Office de la culture du canton de Berne met au concours cinq bourses de séjour, qui permettront à des artistes professionnels bernois de passer l'an prochain un semestre à Paris, New York ou Berlin. Deux d'entre elles financeront chacune un séjour à Paris ouvert à des artistes du domaine littéraire, une autre financera un séjour à New-York destiné à un artiste exerçant dans le domaine de la musique et les deux dernières, l'une pour un séjour à New-York, l'autre pour un séjour à Berlin, sont réservées à des artistes germanophones du théâtre et de la danse. Ces bourses sont ouvertes à des acteurs culturels de tout âge dont l'œuvre est remarquable. Elles couvrent les frais de logement sur place, ainsi qu'une grande partie des frais de voyage et du coût de la vie. Les conditions de candidature et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site internet de l'Office de la culture, à l'adresse www.erz.be.ch/culture. Le délai de dépôt des candidatures est fixé au lundi 10 avril prochain. Les dossiers seront examinés par la Commission alémanique du théâtre et de la danse, ainsi que par un jury composé de membre des commissions francophones et germanophones de littérature du canton de Berne.

Avis de construction

Requérants: Sonia et Robert Steffen, Place du Régent 6, 2523 Lignièrès

Auteurs du projet: Sonia et Robert Steffen, Place du Régent 6, 2523 Lignièrès

Projet: Remblayage d'un terrain agricole avec de la terre végétale sur RF 3036 du ban de Nods, Aux Chanelées

Zone: Agricole

Dimensions: suivant plans

Dérogations: Aucune

Protection des eaux: A_u

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 06.02.2015

Administration communale

Avis de construction

Requérant: Monsieur Sunier Willy, Chemin du Stand 11, 2518 Nods

Auteur du projet: Nieto Architecture Sàrl, rue de Bassenges 21, 1024 Ecublens

Emplacement: Parcelles nos 2575 et 3447 (16), au lieu-dit chemin du Stand 11, commune de Nods

Projet: Aménagement de trois appartements dans le rural existant et d'un couvert pour cinq places de parc

Zone: Village ancien

Construction: Selon plans déposés

Dimensions: Selon plans déposés

Dérogations: 49 RCC

Recensement architectura: Bâtiment digne de conservation, objet-C, ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1er mars 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 janvier 2015
Le préfet : J.-Ph. Marti

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2015

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande au moyen du coupon ci-dessous ou par mail à jubinjm@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, garde-forestier, tél. 079 658 06 42.

Coupon de commande de bois de feu sur chemin forestier :

Prix valables pour 2015 :

.....	stère quartelage hêtre	à	Fr.	80.00	/ stère
.....	bois de feu feuillu long 3-6 m	à	Fr.	50.00	/ m ³

Nom, prénom :

Tél. :

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au
20 février 2015

Bois de feu sec, dépôt au hangar :

.....	Quartelage hêtre 33 cm, en sac	à	Fr.	15.00	/ 30 kg
.....	Dépôt	à	Fr.	2.00	par sac
.....	Quartelage hêtre 33 cm stère	à	Fr.	160.00	stère

ADMINISTRATION COMMUNALE



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	—	Ascension
Lundi	25.05.2015	—	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Emina et Marc Jeanbourquin, Rönnerweg 4, 2560 Nidau

Représenté par : Maisons Elk - O. Heimann, Rue des Ecoles 3, 2855 Glovelier

Propriétaires fonciers : Mme et M. Jeanbourquin, Nidau

Projet : Construction d'une villa Minergie, parcelle no 2685, Derrière Montet 8a, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 30 janvier au 2 mars 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 30 janvier 2015
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Emina et Marc Jeanbourquin, Rönnerweg 4, 2560 Nidau

Auteur du projet : Maisons Elk – O. Heimann, rue des Ecoles 3, 2855 Glovelier

Emplacement : Parcelle no 2685, Derrière Montet 8a, Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : Construction d'une villa Minergie avec garage et places de parc

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : 25 LCFo ; 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mars 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 février 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées par l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00.

Administration communale et Bourgeoisie de Prêles

FANFARE L'ESPERANCE LAMBOING Soirées musicale et théâtrale

La fanfare L'Espérance vous invite à venir partager un moment de détente en prenant part à sa soirée musicale avec la participation des jeunes musiciens de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, sous la direction de Mme Brigitte Jäggi, suivie d'une pièce de théâtre intitulée « Le berger aimait trop les framboises » rires assurés...

Ces soirées auront lieu
au complexe du Cheval-Blanc à Lamboing
les 6 et 7 février 2015 à 20h15.

D'avance nous vous remercions de votre soutien.

Ecole enfantine HARMOS 1 Inscription des nouveaux élèves

Selon la loi sur l'école obligatoire, tous les enfants nés avant le 31 juillet 2011 doivent être inscrits à l'école. Leur parcours scolaire débutera le lundi 17 août 2015, et les 2 années d'école enfantine s'intégreront dans les 11 années prévues pour la scolarité obligatoire.

Les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Si vous devez inscrire votre enfant et que vous n'avez pas reçu de formulaire d'inscription, veuillez prendre contact avant le 8 février avec la direction de l'école au numéro 032 315 18 27 ou à l'adresse suivante :

Communauté scolaire du Plateau de Diesse
CP 91 2516 Lamboing

Les parents d'un enfant ayant retardé l'entrée à l'école enfantine doivent également inscrire leur enfant et sont aussi priés de prendre contact avant le 8 février avec la direction de l'école. André Hofer, directeur de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

ANNULATION DES SÉANCES D'INFORMATION LIGNE DE BUS LAMBOING – ORVIN

Les séances d'information prévues à Prêles le ve. 06.02.2015 et à Diesse, le je. 12.02.2015 sont annulées.

Celles-ci auront lieu ultérieurement. Pour l'instant, les dates ne sont pas connues.

Merci de votre compréhension.
Comité du bus

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 7 février 2015, 21 février, 7 mars, 21 mars, 11 avril, 25 avril, 9 mai, 23 mai, 6 juin, 20 juin, 4 juillet, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 8 MARS 2015

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

Attention:

Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence : M. Dominique Sunier
Administration : Mme Fabienne Landry

Bureau de vote : **Dimanche 8 mars 2015 de 10h00 à 12h00**

Membres : Mme Alamata Bayard-Kessé
Mme Viviane Beauverd

Membres suppléant(e)s : M. Loïc Beiner
M. Didier Béguin

Bureau de dépouillement : **Dimanche 8 mars 2015 dès 10h00**

Membres : Mme Liliane Baynes
Mme Joëlle Berger
Mme Jessica Béguelin
Mme Maria Béguelin

Membres suppléant(e)s : Mme Jacqueline Béguin
M. Yann Belloir

L'administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE
Crèche « La Luciole »



Mise au concours

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole » la COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE recherche

Pour le 1er août 2015 et pour une durée déterminée d'une année

1 stagiaire à 100%

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable. Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

Des documents complémentaires et, notamment, le cahier des charge, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch

Les offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines, La Chaîne 2, 2515 Prêles, **jusqu'au 28 février 2015**. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. **032 315 70 70**.

La fonction décrite dans le présent document s'entend indistinctement au féminin et au masculin.

RENCONTRE DES AÎNÉS

DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE

Nous souhaitons la bienvenue aux jeunes retraités de la commune qui souhaiteraient participer à nos rencontres. Il s'agit des hommes nés en 1950 et des femmes nées en 1951.

Que vous soyez habitants de Diesse, de Lamboing ou de Prêles, nous vous rappelons que vous pouvez vous rendre indifféremment aux rencontres que vous souhaitez.

Ci-après vous trouverez les dates des rencontres des aînés qui auront lieu dans notre commune durant le mois de février.

- Mercredi 25 février 2015, nous vous donnons rendez-vous à 15h00 au complexe du Cheval Blanc de Lamboing, pour un après-midi de jeux.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Mme Maria Béguelin au no 032 315 17 74.

- Jeudi 26 février 2015, nous vous donnons rendez-vous à 14h00 à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles, pour un après-midi de jeux.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Mme Francine Giaouque au no 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux à ces rencontres.

L'administration communale

RAPPEL Changement de la circulation à la rue « Milieu du Village » à Prêles



Nous rappelons à la population que la rue « Milieu du Village » à Prêles a été mise en sens unique, comme indiqué sur le plan.

Nous prions les utilisateurs des places de parc devant l'administration communale de respecter cette signalisation et de repartir dans le sens de la circulation afin de rejoindre la route cantonale en contournant le pâté de maisons et ainsi sortir vers l'hôtel de l'Ours.

Cette signalisation a été mise en place, afin de sécuriser les alentours de l'école (arrêt de bus / cour de récréation).

Nous remercions les citoyennes et citoyens de leur

Nouvelles de l'administration

Seconde étape de l'ouverture du marché de l'électricité

Le Conseil-exécutif bernois a pris connaissance de l'arrêté fédéral sur la seconde étape de l'ouverture du marché de l'électricité. Il s'agit de l'entrée en vigueur début 2017 des dispositions de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) qui énoncent les principes de l'ouverture complète du marché. Dans sa prise de position adressée à la Confédération, le Conseil-exécutif se dit favorable à ce développement. L'accès au marché européen de l'électricité est à ses yeux essentiel pour la réalisation de la stratégie énergétique 2050. Les fluctuations régionales de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, qui sont dues aux conditions climatiques, pourront ainsi être compensées par un approvisionnement européen. L'ouverture complète du marché ne pourra cependant entrer dans les faits que si la libéralisation est conçue de manière à conforter la transition énergétique et la protection du climat. C'est pourquoi le Conseil-exécutif estime que le passage du système d'encouragement au système d'incitation que prévoit la stratégie énergétique 2050 à partir de 2021 devra être coordonné avec la libéralisation et parallèle à elle. La seconde étape de l'ouverture du marché est soumise au référendum facultatif. Le Conseil-exécutif demande dès lors que les consommateurs finaux et les petites entreprises d'approvisionnement soient plus clairement informés de l'utilité de ce projet et de ses implications.

conformes à la norme internationale d'échange de renseignements sur demande. Elle sera appliquée jusqu'à ce que les conventions soient modifiées. De même que la loi sur l'assistance administrative fiscale (LAAF), la LERN prévoit que les autorités fiscales suisses s'imposent elles-mêmes certaines restrictions en ce qui concerne les renseignements bancaires : les renseignements ne doivent pouvoir être transmis à un pays étranger que s'ils ont été réunis selon des méthodes conformes au droit suisse. Cette faiblesse n'est aux yeux du Conseil-exécutif admissible que dans la mesure où la loi n'a qu'une validité temporaire. Il demande cependant, comme il l'a fait en 2011, que les restrictions que devront s'imposer les banques soient levées dans la législation afin que les échanges d'informations soient spontanés et automatiques.

Révision de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux

Dans sa prise de position adressée à la Confédération, le Conseil-exécutif bernois salue la révision de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux. Les règles d'une ordonnance de l'Union européenne sont ainsi reprises dans le droit suisse et la sécurité des dispositifs médicaux s'en trouve améliorée. L'ordonnance définit les exigences auxquelles doivent répondre les services qui évaluent la conformité des produits ainsi que les autorités qui désignent ces institutions. Les adaptations permettent de garantir qu'en Suisse, la protection des patients soit à un niveau comparable à celui de l'Union européenne.

Ordonnance sur l'exécution des mesures de contrainte relevant du droit des étrangers et requérant la privation de liberté

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté l'ordonnance sur l'exécution des mesures de contrainte relevant du droit des étrangers et requérant la privation de liberté. Ce texte met en œuvre la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers.

Traitement de l'affaire: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Application unilatérale de la norme de l'OCDE en matière d'échange de renseignements
Le Conseil-exécutif du canton de Berne approuve le projet de loi fédérale sur l'application unilatérale de l'échange de renseignements selon la norme de l'OCDE (LERN). Cette loi permettra à la Suisse d'adapter rapidement ses conventions contre les doubles impositions (CDI) qui ne sont pas encore

« Offrez de l'espoir! »
Dimitri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui le vue à un aveugle!

CBM
Maison chirurgicale
Case postale, 2002, Moudon
Tél. 032 724 84 12, www.cbm.org
pour les aveugles. Courriel: CP-01-132325-9

Nouvelles de l'administration

Décisions majeures pour la politique financière et fiscale

Le Conseil-exécutif du canton de Berne est critique vis-à-vis du projet fédéral de réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Selon lui, il comporte de nombreuses mesures dont les effets sont hautement incertains et qui pourraient en outre avoir de lourdes conséquences financières. Il observe que les cantons n'ont pas les moyens de financer une baisse d'envergure de l'impôt sur le bénéfice, ce qui les rend tributaires d'une compensation significative de la part de la Confédération. Il propose donc que celle-ci finance 60%, et non pas 50%, des pertes fiscales qui résulteront de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Dans son avis, le Conseil-exécutif indique, par ailleurs, qu'il est favorable aux réglementations prévues pour l'enregistrement comptable des réserves latentes, à l'instauration d'une « licence box » et à l'assujettissement des titres à un impôt sur le capital. Il lui paraît nécessaire que la RIE III introduise en priorité des mesures de politique fiscale qui, à la fois, préservent la compétitivité de l'espace économique suisse et soient acceptées par la communauté internationale. Il ajoute qu'il faut aussi veiller à garantir la sécurité juridique aux entreprises.

Le Département fédéral des finances a ouvert la consultation sur le projet de réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) le 20 septembre dernier. Dans l'avis qu'il a remis à cette occasion, le Conseil-exécutif du canton de Berne met en avant les critiques qu'il nourrit à l'égard de ce projet, soulignant le fait qu'il a une portée majeure sur la politique financière et fiscale de la Confédération, des cantons et des communes.

Le Conseil-exécutif est conscient que la communauté internationale n'accepte plus les avantages fiscaux réservés à certaines entreprises (sociétés jouissant d'un statut fiscal particulier). Il convient donc que le statu quo n'est pas une option réaliste. En supprimant ces avantages fiscaux, la Suisse perdra néanmoins un atout compétitif de taille. Il régnera en outre une insécurité juridique qui, en altérant les capacités de planification des entreprises, érodera encore la compétitivité fiscale du pays.

Le Conseil-exécutif admet donc qu'il est indispensable de réformer l'imposition des entreprises. Il doute toutefois que les mesures fiscales que propose la Confédération suffisent à préserver la compétitivité internationale de la Suisse vis-à-vis des sociétés à statut particulier. Il pense que les cantons particulièrement touchés par la réforme voudront baisser leur impôt sur le bénéfice, afin de rester compétitif sur la scène internationale, ce qui se traduira par une concurrence fiscale intercantonale accrue pour les cantons les moins touchés, comme Berne.

De nombreuses mesures aux conséquences financières hypothétiques

De l'avis du gouvernement, le projet mis en consultation compte trop de mesures dont les effets sont hautement incertains. Ces incertitudes, ajoutées au souvenir de la nette sous-estimation des conséquences financières de la dernière réforme de l'imposition des entreprises, lui font craindre que le projet soit rejeté par le parlement fédéral ou à l'issue d'un éventuel référendum. Il demande donc l'abandon des mesures compliquant le projet.

A ces yeux, la RIE III doit se concentrer sur des mesures de politique fiscale qui préservent la compétitivité fiscale suisse, tout en étant rentables et

acceptées par la communauté internationale. Il défend donc les mesures allant dans ce sens, en particulier les réglementations prévues pour l'enregistrement comptable des réserves latentes, l'instauration d'une « licence box », un dispositif d'imposition préférentielle des produits de licence, et l'assujettissement des titres à un impôt sur le capital, seule mesure de financement agissant sur les rentrées fiscales. Il désapprouve toute autre mesure fiscale, qui n'aurait pour effet que de restreindre davantage encore la marge de manœuvre financière et d'accroître la complexité de la réforme et les incertitudes qui lui sont liées.

Niveau d'imposition du bénéfice sous la pression de la réforme

Si le projet de réforme ne prévoit formellement pas de réduction des impôts cantonaux sur le bénéfice et le capital, il faut néanmoins s'attendre à ce qu'il pousse les cantons à baisser leur impôt sur le bénéfice. Or de nombreux cantons sont dans une situation financière très tendue. Le Conseil-exécutif demande donc à la Confédération de prendre à sa charge la plus grosse part des conséquences financières que générera la RIE III, en compensant 60% du manque à gagner fiscal, ce qui correspond à sa part au produit de l'impôt. Cette compensation financière est fixée à 50% dans le projet.

Cela étant, les conséquences financières de la RIE III sur les cantons et les communes sont difficiles à estimer. En perspective du nouveau processus cantonal de planification financière, l'Intendance des impôts calcule actuellement les conséquences financières d'une baisse de l'impôt sur le bénéfice selon différents scénarios. Pour évaluer la marge de manœuvre, il faudra non seulement tenir compte des conditions générales sur lesquelles ne canton ne peut peser (notamment les décisions fédérales et l'évolution démographique et économique), mais aussi des résultats de la révision 2016 de la loi sur les impôts, qui est en cours et qui prévoit le plafonnement des frais de transport déductibles des revenus. Il faudra en outre tenir compte de la distribution des parts de bénéfice de la BNS, ainsi que de l'évolution des domaines de la formation, de la santé et du social. Dans le cadre du processus de planification du budget 2016 et du plan intégré mission-financement 2017-2019, qui va bientôt démarrer, le Conseil-exécutif examinera si le canton dispose d'une marge de manœuvre pour introduire des mesures de promotion économique si oui, à partir de quand.

Le canton mise sur le développement économique

Le développement économique du canton était cette année au cœur de la traditionnelle rencontre du gouvernement bernois avec les médias. Evoquant l'envol du franc, la présidente du gouvernement Barbara Egger-Jenzer a souligné qu'il est important que la Suisse reste un espace économique compétitif pour l'industrie d'exportation et le tourisme. Elle a observé que le canton de Berne pouvait encore renforcer son attrait en veillant à la qualité de ses infrastructures et à la modernité de son système de formation, en favorisant les innovations et en développant son territoire de manière visionnaire. Mme Egger-Jenzer a, par ailleurs, indiqué que le gouvernement présenterait une stratégie fiscale dans le courant de l'année. Celle-ci, a-t-elle ajouté, ne sera pas élaborée dans un esprit de réduction d'impôt à tout prix, mais dans l'idée d'améliorer les conditions de vie en général et de promouvoir la solidarité. La présidente du gouver-

nement a, en outre, rappelé que le canton de Berne avait amélioré sa situation financière au prix de douloureux plans d'économie.

Barbara Egger-Jenzer a entamé son discours en exprimant sa consternation face aux actes terroristes et aux guerres qui sévissent de par le monde, et qui génèrent une détresse bouleversante et désarmante. Elle a exhorté à trouver des moyens d'empêcher la progression de la radicalisation et à profiter de la globalisation pour diffuser notre sens de la justice. En outre, elle a indiqué que le gouvernement comptait sur la solidarité de la population pour maîtriser les flots de réfugiés.

Une économie ouverte fortement imbriquée dans la conjoncture mondiale

La présidente du gouvernement a présenté la décision de la Banque nationale concernant l'euro comme un coup de théâtre. Soulignant qu'il est encore trop tôt pour en estimer les effets économiques, elle a expliqué qu'il était donc important de ne pas d'emblée désespérer ou se lamenter. Notre économie ouverte étant fortement imbriquée dans la conjoncture mondiale, la Suisse se doit de relever les défis que crée la politique monétaire, a-t-elle déclaré. Mme Egger-Jenzer a ajouté que le gouvernement jugeait capital que le canton de Berne reste lui aussi un espace économique attrayant pour l'industrie de production et le tourisme.

Une économie forte, mais une faible capacité financière

Evoquant les débats sur la péréquation financière (RPT) qui s'ouvriront bientôt au Conseil national, Barbara Egger-Jenzer a tenu à rappeler que l'équilibre des finances cantonales n'était pas tombé du ciel, mais qu'il avait été conquis en plusieurs années au prix de plans d'économie, de moratoires sur les dépenses et d'un gel des créations de postes. Elle a observé que Berne se classe certes dans le premier tiers des cantons en termes de produit intérieur brut par habitant, mais que c'est en fonction du potentiel fiscal du revenu et des bénéfices des entreprises qu'est calculée la péréquation de la RPT. Comme l'a d'ailleurs montré l'examen des offres et des structures, ce serait donc du fait que l'administration publique et les entreprises publiques sont pour la plupart exonérées d'impôt que le potentiel de ressources du canton de Berne est plutôt faible, et non du fait que les Bernois et les Bernoises s'offrent comparativement trop de services publics. C'est donc ce faible potentiel de ressources qui expliquerait la fiscalité élevée du canton de Berne. Bien que les versements reçus dans le cadre de la péréquation financière atténuent tout cela, la présidente du gouvernement se dit convaincue que le canton de Berne ne pourra améliorer durablement sa situation qu'en renforçant son potentiel de ressources.

Attention aux effets secondaires des réductions d'impôt

Si Barbara Egger-Jenzer tient les politiques fiscale et financière pour d'importants facteurs d'augmentation des ressources du canton, elle se refuse à ce que la population fasse les frais d'un allègement de la fiscalité par de nouvelles coupes budgétaires dans les domaines des investissements, de la formation ou du social. Elle observe que l'heure de gloire des politiques de réductions d'impôt à tout prix est déjà loin dans de nombreux cantons et communes, car leurs « effets secondaires » se sont révélés importants, comme en témoignent en maints endroits la croissance des frais d'infrastructure et l'amenuisement des terres cultivables. La politique bernoise doit se garder de courir après un développement dépassé.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Culte dans les homes

10h Mon Repos - 10h 45 Montagu

16h30 - 17h30 culte de l'enfance (Cyclot) à la Maison de paroisse.

16h - 17h30 catéchisme 11 H

Dimanche 8 février

9h45 Sonnerie des cloches

10h Culte à la Blanche Eglise avec le chœur de St Petersbourg « Voskrescnie »

Marc 14, 3-9 : spaziba !

Chants : 35-01 ; 61-19 ; 42-01 ; 42-01

Mercredi

10h Recueillement à la Salle Schwander

20h Groupe lecture à la salle Schwander

Réouverture de la Blanche Eglise 1^{er} mars 2015, mais ouverte les samedis et dimanches

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La

Neuveville : www.lac-en-ciel.ch ou www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag 8. Februar

18.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst. Mit Miriam Vaucher (Klavier), Pfrin. Brigitte Affolter.

Amtswochen

2. bis 15. Februar: Pfrin. Brigitte Affolter

(079 439 50 98).

Paroisse catholique de La Neuveville

Samedi

18h Messe à Diesse

Dimanche 8 février

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Jeudi

8h30 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 15 février

10h Messe à l'église paroissiale

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch /Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 8 février

10h00 culte à Nods, dimanche des laïcs et participation de l'école de musique

Dimanche 15 février

10h00, culte à Diesse, pasteur Stéphane Rouèche

Eveil à la foi

Pour les enfants de 3 à 6 ans, rencontre oecuménique chaleureuse et ludique. Nous poursuivrons le thème des sens avec l'ouïe. Samedi 7 février 17h00-18h30, église de Diesse

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse. Si le culte a lieu à La Neuveville:

9:30 Funi à Prêles / 9:35 Ecole Prêles / 9:40 La Poste Lamboing; 9:45 au centre du village à Diesse

9:30 Funi à Prêles / 9:35 Ecole Prêles / 9:40 La Poste Lamboing; 9:45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Samedi 7 février

Nods, 8h45, salle de paroisse.

Séminaire des conseillers de paroisse de La Neuveville et du Plateau.

Dimanche 8 février, dimanche de l'Eglise

Nods, 10h. Culte des laïcs avec Sainte Cène.

Thème : « Essentielle musique de la vie. »

Avec la participation de Mme Angela Cusimano et des jeunes de l'école de musique.

Bienvenue. Nods, temple, 15h.

Concert par le « Jodler-club » de St-Blaise.

Entrée libre – collecte à la sortie.

Bienvenue à toutes et tous.

Mardi 10 février

Rencontre des aînés, 14h-17h.

Salle de paroisse.

Dimanche 15 février

Diesse, 10h. Culte.

Transport à 9h40 vers l'église.

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 mkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (8^e H – 10^e H) 19h00 à 21h00

chez famille Geiser (Route de Neuchâtel 18)

Dimanche 8 février

10h00 Culte avec les jeunes de l'église

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 7 février

9h30 L'Eglise à l'étude

10h30 Culte, pasteur R. Nobre

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Pharmacie

Week-end et jours fériés : 0842 24 24 24

Pendant la semaine : 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration! Votre soutien compte!

CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants

www.sbr-fsa.ch

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mer-

credis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-

midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520

La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura tourisme, tél : 032 751 49 49

CHŒUR MOSAÏQUE

Assemblée générale le 9 février, à 20h à la maison de paroisse protestante.

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Tous les spectacles sont à 20h30

Vendredi 06.02.2015 à 20h30 BEC 2014 – Big Band NE

Vendredi 20.02.2015 à 20h30 AOC – rock funk jazz

Samedi 07.03.2015 à 20h30 Luciana Gabrielle Miguel

Vendredi 13.03.2015 à 20h30 Pierre-Do – jazz pop cabaret

Samedi 28.03.2015 à 20h30 Agnès Bihl - chanson française

Tél 143
La Main Tendue